

A LA UNE

Dans le magazine « La Voix de l'ANR » d'octobre Un édito du président de l'ANR qui ne mâche pas ses mots

Extrait : « Défendre les intérêts moraux et financiers des retraités est une tâche permanente, car les attaques menées actuellement contre les retraités sont incessantes et souvent mesquines ».

« Ainsi, par circulaire du 2 août 2023, le ministre de la Fonction publique annonce sa décision d'exclure les retraités, pensionnés de l'État, du bénéfice des chèques-vacances à compter du 1er octobre prochain
« Mais, l'attaque la plus sévère de cet été fut celle de La Poste contre ses retraités. En effet, deux lettres conjointes, du secrétaire général du groupe La Poste et de la directrice générale de la banque de détail de La Banque Postale, annoncent à chacun des retraités postiers y domiciliant sa pension, que les avantages financiers (rémunération imposable du compte bancaire au taux du livret A - jusqu'à 10 000 €, taux de découvert préférentiel, réduction sur la carte bancaire) sont supprimés à compter du 1er janvier 2024. » ...
Dans ce magazine on va aussi y trouver un bon article sur le pouvoir d'achat qui se dégrade. Très bon papier sur « la paupérisation des retraités » signé Commission Défense. Les responsables de cette commission pensent « qu'il est temps de réagir » et le pire serait devant nous, en particulier, par le nouveau mode de calcul de la revalorisation des retraites. À vos calculettes !
On peut aussi y apprécier « une rencontre en Franche-Comté » avec l'interview du délégué régional de l'ANR et « sa belle région » sans oublier la rubrique « l'eusses-tu cru » et de nombreux autres articles...Passionnant.

En région

Septembre est le temps des séjours « seniors en vacances »

Séjour ANCV à Chédigny en Indre et Loire pour le groupe Mosellan à la mi-septembre. Ce séjour est ouvert à tous les adhérents, la priorité étant donnée aux bénéficiaires de l'aide ANCV. Nous rappelons que cette aide n'est accordée qu'une seule fois par année civile.

Séjour de l'ANR Sarthe à Saint-Jean-de-Sixt en Savoie du 3 au 11 septembre avec un rapport qualité imbattable avec une aide financière de 194 euros aux ayants droits. Sans oublier le séjour de l'ANR de la Loire-Atlantique qui va du 16 au 23 septembre à Seignosse dans les Landes.

Il faut rappeler qu'une vingtaine de groupes ont réalisé ce genre de séjours très appréciés en 2022.

ACTUALITES

Réforme des retraites : la revalorisation des petites pensions publiée

La réforme des retraites, dont l'entrée en vigueur vient d'avoir lieu le 1er septembre, continue d'évoluer avec la publication le 11 août de six nouveaux décrets. Jusqu'à présent, les règles concernant l'âge de départ et la fin des régimes spéciaux étaient les seules à avoir été éclaircies. On en sait désormais plus aussi au sujet de la revalorisation des petites retraites.

L'un des sujets qui avait enflammé les débats lors de la discussion de la réforme était celui des petites retraites. Les textes publiés ces jours-ci viennent apporter quelques éclaircissements attendus par de nombreux retraités ou futurs retraités.

Les pensions minimales des retraités actuels qui relèvent du régime général, du régime agricole ou du régime des cultes vont ainsi être revalorisées. Environ 1,7 million d'entre elles devraient bénéficier d'une augmentation, annonce le ministère

CNSA : Quels résultats en 2022 ?

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) publie les états financiers de la branche Autonomie pour 2022. La Caisse y retrace les événements de 2022, année cruciale pour la construction de cette nouvelle branche de la Sécurité sociale.

2022 se caractérise par une hausse des ressources issues des impôts, taxes et produits affectés, liée à une situation économique meilleure que prévu. Les fonds propres de la branche Autonomie augmentent ainsi de 84%, passant de 284 millions d'euros fin 2021 à 523,7 millions d'euros fin 2022. Le budget 2022 est également marqué par l'intégration du financement de nouveaux dispositifs :

L'extension de la prestation de compensation du handicap (PCH) avec la mise en place de la PCH parentalité ;

La compensation des revalorisations salariales dans certains établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Enfin, à la suite de l'affaire ORPÉA et des conclusions de la mission de contrôle, la CNSA a demandé la restitution des sommes détournées de leur finalité prévue par la loi. Pour tout savoir : www.cnsa.fr

Une meilleure protection pour les parents d'enfants malades, handicapés ou victimes d'accident

Allongement du congé rémunéré, protection du contrat de travail, avance de l'allocation journalière de présence parentale... Une loi vient d'être publiée pour protéger les parents d'enfants atteints d'une maladie

ou d'un handicap ou victimes d'un accident grave. Service-Public.fr vous informe sur les nouvelles mesures qu'elle met en place.

La [loi du 19 juillet 2023](#) vise à « renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité ».

Pour en savoir plus

[Loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité](#)

BONS PLANS

VOTRE SÉCURITÉ

Protégez-vous contre l'usurpation d'identité.

Le chiffre est loin d'être négligeable. Selon une étude conjointe de Fellowes et du Credoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), 4,2 % des personnes interrogées ont été victimes d'une usurpation d'identité au cours des 10 dernières années.

Si un jour vous en êtes victime, commence alors une série de difficultés. Il n'y a apparemment rien de plus compliqué que de prouver que l'on est bien soi-même lorsque, par exemple, des crédits ont été souscrits frauduleusement en votre nom, ou lorsque des abonnements téléphoniques ont été contractés par des usurpateurs sans scrupules. Ne laissez pas une chance aux destinataires de vos documents importants de s'en emparer et de les utiliser. Notre source : <https://www.quechoisir.org/actualite-usurpation-d-identite-quand-l-autre-devient-moi-n2707/>

Le gouvernement a mis en ligne un outil permettant en quelques secondes d'ajouter un filigrane à n'importe quel document. Il s'agit d'une mesure utile pour sécuriser l'envoi de pièces justificatives d'identité (lors de la location d'un véhicule, d'un achat en ligne, etc.). Vous pouvez ainsi protéger tout type de document. Les formats de fichiers acceptés sont le jpg, le png et le pdf. Le fichier filigrané sera au format PDF. Les fichiers originaux seront effacés après la génération du fichier filigrané. Le fichier filigrané sera également effacé après le premier téléchargement (ou après un jour s'il n'y a pas eu de téléchargement).

<https://filigrane.beta.gouv.fr/>

Violences urbaines

Des mesures de dédommagement pour les propriétaires de véhicules incendiés

Le gouvernement vient d'annoncer une prise en charge simplifiée pour dédommager les propriétaires les plus modestes dont le véhicule a été incendié lors des violences urbaines. En quoi consiste cette mesure d'urgence ?

Alors que 10 à 15 % des propriétaires (assurés au tiers notamment) ne peuvent pas être couverts en cas de dommages de leur véhicule, le gouvernement a décidé d'apporter une réponse d'urgence pour les propriétaires concernés les plus modestes, si leur assurance ne couvre pas le dommage subi. Le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions va notamment pouvoir être mobilisé. Quelle indemnisation et pour qui ?

L'indemnisation pour incendie de véhicule est versée sous conditions de ressources. Elle est plafonnée à 4601 €. Pour être indemnisé, votre revenu fiscal de référence 2022 ne doit pas dépasser 27 606 €.

Ce montant est réévalué à la hausse en fonction du nombre de personnes à charge

Fin des régimes spéciaux au 1er septembre

C'est une véritable révolution qui se prépare dans le paysage des retraites françaises. En effet, depuis le 1er septembre, les régimes spéciaux de retraite ont disparu. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les travailleurs concernés ? Et quelles conséquences pour l'ensemble du système de retraite ?

Les régimes spéciaux, c'est quoi au juste ?

Pour bien comprendre les enjeux de cette réforme, il convient de revenir sur ce que sont les régimes spéciaux de retraite. Il s'agit de dispositifs spécifiques accordés à certaines catégories de travailleurs, leur permettant de bénéficier de conditions de départ à la retraite plus avantageuses que celles du régime général. Parmi les bénéficiaires de ces régimes spéciaux, on trouve notamment les agents de la SNCF, de la RATP, d'EDF ou encore les marins et les mineurs..

A L'ACTION

Bafa et BAFD : une aide pour les volontaires du Service civique

Vous avez un enfant ou un petit-enfant...Il a effectué une mission de Service civique en 2022 ou vous l'envisagez d'ici la fin de l'année 2023 ? Savez-vous que vous pouvez bénéficier dans le cadre de cette mission d'une aide de 100 € pour passer votre Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) ou votre BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) ?

Malgré une hausse de 37 % du nombre de Bafa (Brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur) délivrés en 2022, le secteur de l'animation est toujours en tension. Un décret du 20 juillet 2023 confirme l'attribution d'une aide exceptionnelle aux jeunes engagés dans une mission de Service civique qui souhaitent

candidater à la formation au Bafa ou au BAFD. Cette aide de 100 € est octroyée aux personnes ayant accompli un engagement de Service civique en 2022 ou qui s'apprêtent à le faire d'ici la fin de l'année 2023. Objectif : permettre à ces jeunes d'acquérir une formation complémentaire et de prendre part à une nouvelle expérience citoyenne. Age minimum est 16 ans.

Réforme des retraites : quels changements à partir du 1er septembre ?

Après de longs mois de débats et de discussions, la réforme des retraites en France entre en vigueur le 1er septembre. Cette réforme, qui concerne l'ensemble des retraités et futurs retraités, apporte de nombreux changements dans le système actuel. Il est donc essentiel de bien comprendre les modifications qui vont impacter le départ à la retraite, le calcul des pensions et les conditions de départ progressif.

Les changements concernant le départ à la retraite

L'un des principaux changements apportés par cette réforme concerne l'âge de départ à la retraite.

Désormais, l'âge légal de départ à la retraite sera progressivement relevé, passant de 62 à 63 ans pour les personnes nées à partir de 1960. Cette mesure vise à inciter les Français à travailler plus longtemps et à améliorer l'équilibre financier du système de retraite.

De plus, la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera également augmentée. Ainsi, les personnes nées à partir de 1973 devront cotiser 172 trimestres, soit 43 ans, pour obtenir une pension complète. Cette mesure a pour objectif de prendre en compte l'allongement de la durée de vie et de garantir la pérennité du système de retraite.

LE CHIFFRE DU MOIS : 119

Violences familiales

Allô enfance en danger, 119 : un numéro pour les situations d'urgence

Victimes de violence, inquiets pour l'un de ses camarades, préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. Face à toutes ces situations, le 119, Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger, est le numéro national dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger. Il est désormais accessible sans interruption.

Les enfants, adolescents et jeunes majeurs jusqu'à l'âge de 21 ans, ainsi que les adultes confrontés ou préoccupés par une situation de maltraitance d'un enfant, peuvent contacter le 119. Ce service est joignable sans interruption.

INFOS PRATIQUES

COMMODE

Pour transférer des fichiers volumineux

Pour transférer des photos, des vidéos volumineuses, SwissTransfer (<https://www.swisstransfer.com/fr-fr>) est un moyen simple et gratuit : (nous l'avons testé).

Les messageries classiques très populaires, limitent la taille des pièces jointes à seulement 20 ou 25 Mo dans les cas optimistes.

Le service ne nécessite aucune inscription et offre deux options pour partager vos fichiers : par e-mail ou en générant un lien de partage à communiquer. Le principal avantage est sa grande générosité, avec un espace de stockage de 50 Go disponible pour chaque envoi et une limite de 500 transferts par jour.

Par défaut, les fichiers sont conservés pendant environ 30 jours, mais cette durée peut être personnalisée, tout comme le nombre de téléchargements autorisés.

Vous pouvez également choisir de restreindre la durée de disponibilité et le nombre de téléchargements. Enfin, SwissTransfer propose une option pour protéger vos partages avec un mot de passe.

Reprise de la Sophrologie dans le groupe ANR Puy de Dôme

On nous annonce (site Internet) que les séances de sophrologie reprendront le lundi 2 octobre 2023 à 9h30 à la salle Alexis Piron à Saint Jacques. Cette année, les séances se dérouleront d'octobre 2023 à mai 2024 (sauf pendant les vacances scolaires) soit environ 24 séances. Le coût de la séance est de 5 euros soit 120 euros l'année payables en 2 fois.

Ce lundi 2 octobre sera une séance d'essai gratuite et d'information pour ce nouveau cycle 2023 – 2024.

Si vous voulez prendre un moment de lâcher prise, de sérénité, libérer toutes les émotions toxiques, prendre le temps de penser à vous pour affronter les aléas et les difficultés de l'existence, venez vous inscrire à cet atelier, dans la bonne humeur et la convivialité bien sûr !

ANR Puy de Dôme – centre associatif, 21 rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand Tel : 04 73 90 64 81

CINÉMA dans le Nord

Ciné Lumières à Armentières

Complexe cinématographique composé de 5 salles et de 720 fauteuils

Billet valable jusqu'au 30/06/2024

Ni repris, ni échangeables.

A SAVOIR :

Le ticket est valable dans 8 cinémas
UGC à Lille, UGC à Villeneuve d'Ascq, Duplexe à Roubaix, le palace à Cambrai, les Écrans cinémas à
Tourcoing
le Ciné Lumières à Armentières, le Métropole à Lille, le Majestic à Lille,
[Consulter la page de présentation de l'association et retrouver toutes les offres de la FOS 59.](#)

VACANCES

Et si on allait en week-end à Lisbonne

Traditions et marchés de Noël dans l'une des capitales les plus ensoleillées d'Europe

À l'hôtel Ramada Lisboa 4*

Du vendredi 8 au dimanche 10 décembre 2023

3 jours/2 nuits avec petit-déjeuner

Au départ de Paris

Équipements & services : Connexion wifi gratuite, Réception ouverte 24H/24, Service en chambre (en supplément), Conciergerie (en supplément), Parking (en supplément)

Pour lire le programme détaillé, [cliquez ici](#)

Réservation :

Pour réserver par internet, [cliquez ici](#)